



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours réservé de professeurs certifiés

Section : langues vivantes étrangères

Option : italien

Session 2017

Rapport de jury présenté par :

Elisabeth LINET

SOMMAIRE

I. DONNÉES STATISTIQUES

II. EPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

III. EPREUVE D'ADMISSION

IV. SITOGRAPHIE

La cinquième session du concours réservé d'italien a été accueillie au lycée Saint-Exupéry, à Lyon 4^{ème}. Le jury s'est réuni du 30 janvier au 1^{er} février 2017 pour l'examen des dossiers RAEP et du 28 février au 1^{er} mars pour les épreuves d'admission.

Le jury remercie vivement madame la Provisoire, Claire Batailler ainsi que les personnels du lycée qui ont permis le bon déroulement des épreuves orales.

I- DONNÉES STATISTIQUES

1- Bilan général

Le concours réservé initialement organisé pour une durée de 4 ans, soit jusqu'en 2016, a été prolongé jusqu'en mars 2018. Pour cette 5^{ème} session, **20** postes étaient offerts au Capes réservé d'italien (30 en 2016) et **6** contrats au concours réservé d'accès à l'échelle de rémunération des professeurs certifiés d'italien de l'enseignement privé (+1 par rapport à la session 2016).

Le jury regrette cette année encore que des candidats contractuels éligibles du secteur public ne soient pas allés au-delà de la simple inscription administrative et qu'ils n'aient pas fait parvenir leur dossier. Ces candidats perdent la possibilité d'accéder à un statut de professeur certifié.

Concours réservé	Secteur public	Secteur privé
Nombre de postes	20	6
Nombre de candidats	48	29
Nombre de dossiers reçus	18	16
Nombre d'admissibles	15	14
Nombre d'admis	11	6

2- Origine géographique des candidats

ACADEMIES	CAPES réservé		CAER réservé	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
AIX-MARSEILLE	4	3	2	
AMIENS	2	1		
BORDEAUX			1	
CLERMONT - FERRAND			1	
CORSE	1	1		
GRENOBLE	4	3	4	1
LILLE			1	1
LIMOGES			1	1
LYON	1	1	1	1
NANCY-METZ	1	1		
NICE	1		2	1
RENNES			1	1
ROUEN	1	1		

3- Les résultats

Notes sur 10	Epreuve orale 1		Epreuve orale 2	
	Capes	CAER	Capes	CAER
Note la + haute	9	9	9	9
Note la + basse	1.5	3	2	3
Moyenne des admissibles	5.7	6	6	6.6
Moyenne des admis	6.5	7.5	7	8

Notes sur 20	CAPES réservé	CAER réservé
Note du 1 ^{er} admis	17	18
Note du dernier admis	10	14
Moyenne des admissibles	12.5	13
Moyenne des admis	13.55	16

Comme aux sessions précédentes, on note un écart de niveau entre les deux secteurs : le niveau des candidats au Caer réservé reste bon, voire très bon, puisque les admis obtiennent un total compris entre 14 et 18 ; seuls 2 admissibles obtiennent une note inférieure à 10. La moyenne des non admis au Caer réservé est de 10,25, celle des non admis au Capes réservé est de 6/20.

II- L'ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

1. Rappel de la définition de l'épreuve (Bulletin Officiel n° 47 du 20 décembre 2012)

Épreuve consistant en l'étude par le jury d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte **deux parties**.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisi de présenter.

Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes. Le candidat qui se présente dans une section ou option différente de celle dans laquelle il a exercé peut faire état d'expériences pédagogiques observées ou montrer en quoi son parcours lui a permis de construire une identité professionnelle qui lui permette d'exercer le métier de professeur dans la discipline choisie.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des

stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 x 29,7 cm et être ainsi présentée :

Dimension des marges :

- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied-de-page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.

À son dossier, le candidat joint, sur support papier, **un ou deux exemples de documents ou de travaux**, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui **ne saurait excéder dix pages** pour l'ensemble des deux exemples. **Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.**

2. Les critères d'évaluation de l'admissibilité

Les dossiers de RAEP ne sont pas notés mais sélectionnés en fonction des critères proposés dans le texte de référence publié au Bulletin Officiel n° 47 du 20 décembre 2012 :

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- la structuration du propos ;
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.

3. Conseils à propos du dossier

D'une façon générale, le message répété dans les rapports précédents a été entendu de la presque totalité des candidats qui ont transmis un dossier matériellement conforme aux attentes :

- pages reliées et numérotées
- texte structuré et aéré
- annexes référencées

On rappelle aux auteurs de quelques rares dossiers qui ont fait exception à la règle (dossiers non reliés, absence de la partie « parcours professionnel », absence de cachet de l'établissement), que le dossier est le seul élément qui permet d'accéder à l'admissibilité. Par conséquent, il convient de le préparer avec soin en respectant toutes les consignes figurant dans le texte de référence. Penser que l'admissibilité est acquise, quel que soit le dossier, en raison du rapport très favorable entre le nombre de postes (pour le secteur public) et le nombre de candidats, serait une lourde méprise.

Un dossier élaboré avec soin a un impact fort sur la 1^{ère} partie de l'épreuve orale. Ainsi, un dossier clair présentant un projet structuré, réfléchi, réalisable et réellement mis en œuvre est le meilleur tremplin à des échanges fructueux avec le jury. Or, c'est à travers ces échanges que le jury évalue les qualités pédagogiques d'un candidat. Par conséquent, les dossiers peu structurés, confus, sans ligne directrice, inconsistants, les dossiers de type « compilations » d'activités et d'exercices,

ou encore les copier-coller des séquences de manuels offrent souvent peu de prises au jury pour nourrir des échanges et prendre la mesure de la réflexion pédagogique du candidat.

Les incontournables du dossier

Relire le dossier, utiliser les fonctionnalités du traitement de texte pour corriger la mise en forme, la ponctuation, l'orthographe et la grammaire. Faire relire sa production par un regard extérieur.

Aller à l'essentiel dans les deux pages consacrées au parcours professionnel, ce qui signifie pour un concours de recrutement d'enseignants du second degré, mettre en évidence les expériences professionnelles en lien avec l'objectif du concours et les compétences développées à travers ces expériences professionnelles ; il est préférable de ne pas accumuler les renvois multiples au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (BOEN n°30 du 25 juillet 2013) que le jury connaît également. On constate que la qualité de cette partie du dossier – qui n'est pas simple à concevoir - s'améliore au fil des sessions et les pages les mieux réussies sont celles qui s'organisent autour de deux ou trois axes forts qui montrent la logique, comme cette candidate qui distingue un avant et un après le lycée professionnel : elle explique en quoi l'enseignement en LP a été déterminant, en quoi sa réflexion et ses pratiques ont dû évoluer, ce qu'elle a mis en place pour répondre aux besoins des élèves. Autrement dit, les pages les plus convaincantes sont celles dans lesquelles est interrogée la professionnalité de l'enseignant au regard de ses expériences.

La séquence pédagogique

Les rapports antérieurs de ce même concours et des concours reposant sur un dossier de RAEP, quelle que soit la discipline de recrutement, insistent sur la nécessité de proposer un discours structuré. Le jury a fait le constat d'une évolution favorable depuis le début du concours en 2013. En général, les candidats suivent ce schéma de présentation :

- choix du niveau d'enseignement et présentation de la classe
- choix du thème de la séquence
- place de la séquence dans la progression annuelle
- plan détaillé de la séquence
- présentation et analyse des séances constitutives de la séquence
- bilan

Tout élément nécessaire à la compréhension du projet par le jury doit être indiqué par le candidat. Ne pas indiquer le niveau de la classe avec laquelle le projet a été conduit est très maladroit et se limiter à « séquence de niveau A1 » ferait presque douter de la réalité de la mise en œuvre : s'agit-il d'une classe de 5^{ème} ? de 4^{ème} ? de seconde LV3 ? En dépit de sa perspicacité, le jury préfère des indications explicites. Les éléments de contexte sont appréciés tant qu'ils éclairent les choix opérés par l'enseignant. Ainsi une candidate précise que le projet a été élaboré pour une classe de seconde professionnelle marquée par une forte hétérogénéité (vrais débutants et élèves qui ont étudié l'italien au collège) ; il se trouve que toute la séquence est construite de façon pertinente autour de cette problématique pédagogique : comment répondre aux besoins des uns et des autres ? Et tout – supports, objectifs, tâches, évaluation – est interrogé de façon claire et pragmatique.

Le jury recommande aux futurs candidats la lecture d'une ressource fort utile disponible sur Eduscol - glossaire de l'enseignement des langues vivantes – qui permet à tous les enseignants de langue – donc au jury comme aux candidats - de partager le même lexique spécifique. On évitera ainsi les approximations ou les confusions.

L'ÉPREUVE D'ADMISSION

Tous les candidats sont évalués à partir de la même grille par les commissions. Les critères retenus, inchangés depuis la première session, sont indiqués dans les rapports précédents.

On précise que toute l'échelle de notation a été utilisée par les membres des commissions, pour la première et la seconde partie de l'épreuve orale.

1. Déroulement de l'épreuve :

Durée de la préparation : 30 minutes

Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum

Coefficient 1

Cet oral se déroule en deux parties de 30 minutes chacune (exposé de 10 minutes suivi d'un entretien de 20 minutes).

1^{ère} partie : le candidat dispose de 10 minutes pour présenter son dossier de RAEP, la présentation est suivie d'un échange de 20 minutes maximum avec le jury

2^{ème} partie : le candidat dispose de 10 minutes pour répondre à la question qui lui a été remise avant l'épreuve. L'entretien de la seconde partie se déroule **en langue étrangère** pour les concours de recrutement en langues vivantes.

2. Remarques sur la première partie de l'épreuve orale

Dans le précédent rapport, le jury avait loué les efforts des candidats qui avaient suivi les conseils dispensés et étaient parvenus, en s'entraînant à cette épreuve, à présenter leur dossier dans le temps imparti, de façon synthétique et structurée. Cette année, le jury déplore que des candidats redisent mot pour mot ce qui est écrit dans le dossier que, par ailleurs, le jury connaît parfaitement, ou fassent le récit – souvent confus – d'événements à caractère privé pendant 8 minutes, comme s'ils voulaient éviter d'aborder les questions pédagogiques. La préparation à cette partie de l'épreuve doit être mieux anticipée par les candidats qui parlent trop ou pas assez ou de façon confuse, ou encore par ceux qui « découvrent » le jour du concours que les élèves font une restitution en français pour l'évaluation de la compréhension orale au baccalauréat et qui s'en étonnent !

Contrairement à la session 2016, quelques candidats présentant un dossier « faible », c'est-à-dire peu construit, confus, sans épaisseur pédagogique, n'ont pas su inverser cette tendance à travers une bonne prestation orale ; autrement dit, un candidat abordera plus facilement cette épreuve s'il s'appuie sur un dossier construit, réfléchi et nourri de son expérience.

3. Remarques sur la seconde partie de l'épreuve orale

La question posée au candidat prend appui sur la réalisation pédagogique décrite dans le dossier; Par conséquent, les thèmes ci-dessous ont été choisis en fonction des éléments contenus dans les dossiers des candidats admissibles :

- le numérique,

- l'hétérogénéité et la différenciation,
- les organisations pédagogiques,
- l'autonomie des élèves,
- la mise en œuvre des programmes du collège,
- l'entrée culturelle des programmes,
- le rapport au manuel et le choix des supports,
- les stratégies d'entraînement,
- Les compétences de réception les compétences de production,
- La mémorisation (grammaire et lexique),
- l'évaluation,
- la préparation aux examens,
- l'interdisciplinarité,
- les parcours éducatifs,
- la mobilité des élèves.

Les candidats ne traitent pas un de ces thèmes mais répondent à une question qui porte sur ces thèmes. Parmi quelques **exemples de questions** proposées aux candidats de la session 2017, on citera :

- La trace écrite : quelles stratégies pourriez-vous envisager pour amener vos élèves à construire la trace écrite du travail effectué en classe ? Quel est votre rôle dans cette étape du cours ?
- Vous traitez dans votre dossier le thème des vacances avec une classe de 3^{ème} : après avoir précisé dans quelle thématique du programme culturel du cycle 4 vous ancrez votre séquence, vous proposez des pistes pour décliner ce même thème sur les 3 ans du cycle 4
- En quoi le projet que vous proposez dans votre dossier pourrait-il s'intégrer à un projet EPI ou contribuer à la construction du parcours Avenir des élèves? Vous exposerez quelques pistes possibles de travail interdisciplinaire.

Le jury a bien conscience que le temps de préparation est court (30 minutes), il n'attend donc pas une « conférence » sur la didactique des langues mais un propos organisé qui atteste d'une réflexion pédagogique, ancrée dans une expérience concrète. La forme compte autant que le contenu.

Les attentes sont les mêmes pour l'entretien qui suit et qui permet de préciser et d'approfondir certains points de l'exposé puis « *s'élargit à un questionnement touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité* ». Les champs suivants sont interrogés:

- **le contexte institutionnel** : des questions sur les instances, l'orientation des élèves, l'évaluation, l'organisation d'un séjour ou d'une sortie pédagogique, les règles d'utilisation du numérique, les missions de l'enseignant, le positionnement de l'enseignant, les relations avec le chef d'établissement, les acteurs de la vie d'un établissement, les familles ont été posées. En général, de petites études de cas ou des situations concrètes ont été soumises aux candidats.
- **les principales orientations en matière d'enseignement de la discipline** : enseigner en collège ne dispense pas de connaître les attentes du lycée. Bien plus, lorsqu'un candidat déclare une expérience en collège, il peut s'attendre à être interrogé sur le lycée et réciproquement. Aussi est-il souhaitable de s'informer sur le cycle (programmes, objectifs, examens) qu'on ne connaît pas avant le concours afin de ne pas faire comme ce candidat

qui n'avait clairement pas pris la peine de s'informer sur les « nouvelles » épreuves de langues au baccalauréat (qui datent tout de même de 2013 !) et pour qui les épreuves consistaient en une seule épreuve orale en série ES et une épreuve écrite en séries L et S ! Au-delà de l'anecdote, cette ignorance s'apparente à un manque de professionnalisme.

- **la maîtrise des contenus disciplinaires** : dans le cadre d'un recrutement d'enseignants de langue vivante, la maîtrise de la langue étrangère est essentielle ; ce critère est donc décisif pour l'admission des candidats ; le jury peut facilement admettre chez des personnels qui n'ont pas suivi la formation initiale et ne sont pas toujours associés à la formation continue, des approximations ou des lacunes sur le champ de la didactique, en revanche, il reste intransigeant sur la qualité du « cœur » de la discipline : la langue et la culture italiennes. Que penser d'un candidat qui, voulant parler de la classe de 5^{ème} parle de la « quinta media » ! Il est gênant de méconnaître à ce point le système scolaire italien alors qu'on est censé l'enseigner (cf. thème culturel « école et société » au cycle 4). Les notes les plus faibles sur cette 2^{ème} partie sont imputables à des lacunes culturelles ou des défaillances linguistiques d'ordre phonologique, lexical ou grammatical. Le florilège suivant illustre notre propos : *i disciplini, una minuta, fare delle frase, le entrate culturale, ti piace tu la Nutella, comprensione, comparazione, piccola envergura, istituti, alti* (au lieu de « grandi »), *al stesso, fa molto, partessimo, scrivandolo, non sanno presentarci* (au lieu de *presentarsi*), *si mettere, poco a poco, provare di*. Le jury se dispense d'indiquer les formes corrigées, tout candidat d'un niveau acceptable rétablira de lui-même les formes justes.
- **La capacité à communiquer** : cette capacité essentielle dans le métier d'enseignant est observée de près dans ce concours. Si la qualité de la communication écrite est importante chez un futur personnel fonctionnaire de catégorie A, la qualité de la communication orale est fondamentale chez un enseignant qui doit être une référence pour les élèves eux-mêmes. Une épreuve d'examen ou de concours obéit à certains codes : on s'exprime dans une langue correcte, on choisit le juste niveau de langage et on cherche à donner une impression favorable. Par conséquent, si dans un contexte exceptionnel comme celui du concours, un candidat s'exprime dans une langue familière et relâchée, qu'il multiplie les « Ah ouais, hein, voilà quoi » ou ne prononce jamais correctement l'adjectif démonstratif (« ste classe » à la place de « cette classe »), comment s'exprimera-t-il dans un contexte plus ordinaire, avec ses élèves ou les membres de la communauté éducative ? Une prise de conscience serait salutaire à certains candidats afin de progresser dans leur communication (y compris la communication non verbale). On leur conseille de s'enregistrer ou de se filmer et de soumettre le résultat à une « oreille » ou un « œil » critique. Au-delà, de l'enjeu du concours, l'exercice sera bénéfique dans la communication professionnelle quotidienne.

IV. SITOGRAPHIE

La sitographie établie dans le rapport 2016 reste valable, sont signalées les nouvelles ressources dans un encadré.

- **Eduscol**, portail national des professionnels de l'éducation.
- **Portail national des langues vivantes**: <http://eduscol.education.fr/langues-vivantes/>
- Dossier « **Enseigner les langues vivantes** » (10 thématiques abordées à travers des extraits de séances de classe et un livret téléchargeable), consultable sur Eduscol

- Réforme du collège, **ressources pour les langues vivantes** (5 dossiers en ligne sur le portail Eduscol). Depuis la rentrée 2016, de nouvelles ressources ont été mises en ligne :

Document d'accompagnement à l'évaluation des compétences du socle commun :
<http://eduscol.education.fr/cid103803/evaluer-la-maitrise-du-socle-commun-du-cycle-2-au-cycle-4.html>

Ressources pour l'évaluation des compétences en langue (scénarios, situations d'évaluation)
<http://eduscol.education.fr/cid114602/l-evaluation-du-socle-en-lve.html#lien2>

- **Internet responsable** : <http://eduscol.education.fr/internet-responsable/>

- **Rapports des jurys des concours** : <http://www.education.gouv.fr/cid4927/sujets-des-epreuves-d-admissibilite-et-rapports-des-jurys.html>. On signale aux futurs candidats une lecture très attentive du rapport du jury du capes interne d'italien session 2017, qui propose l'exploitation pédagogique détaillée de deux dossiers (collège et lycée) proposés aux candidats. Ces pages constituent pour tout enseignant une aide précieuse tant à la conception des séquences d'enseignement au quotidien qu'à l'élaboration de la seconde partie du dossier de RAEP ;

- **La clé des langues**, site conçu en partenariat avec l'école normale supérieure pour permettre aux professeurs de disposer de ressources scientifiques, pédagogiques et documentaires destinées à leur formation, à l'actualisation de leurs connaissances ou à une ouverture de leur champ disciplinaire : <http://cle.ens-lyon.fr/italien/>
- Ressources du réseau **Canopé** (consulter en particulier les ressources pour les langues vivantes à la rubrique « Se former et enseigner ») : <https://www.reseau-canope.fr/>

En conclusion, le jury félicite les admis qui deviendront fonctionnaires stagiaires à la rentrée 2017, insiste auprès des candidats non admis pour qu'ils persévèrent et réaffirme aux professeurs contractuels éligibles qui n'ont pas franchi le pas du concours, sans doute en raison d'échecs successifs au concours externes, que ce concours est largement accessible à un enseignant qui maîtrise la langue et la culture italiennes, développe une vraie réflexion pédagogique à partir de sa pratique, de ses lectures et d'éventuelles formations académiques.